



OIAC

Secrétariat technique

Division de la coopération internationale et de l'assistance

S/359/2003

9 mai 2003

ARABE, ANGLAIS et FRANÇAIS seulement

NOTE DU SECRÉTARIAT TECHNIQUE

PREMIÈRE RÉUNION RÉGIONALE DES AUTORITÉS NATIONALES DES ÉTATS PARTIES D'AFRIQUE

**KHARTOUM
27 – 29 AOÛT 2003**

1. Dans une note du Secrétariat technique (S/341/2003 du 26 février 2003), le Directeur général, au nom du Gouvernement du Soudan et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), invitait les représentants des autorités nationales à désigner des participants à la Première réunion des autorités nationales des États parties d'Afrique, qui devait se tenir à Khartoum du 19 au 21 avril 2003. Le Secrétariat technique (ci-après dénommé "le Secrétariat") a par la suite fait savoir aux États parties que cette réunion serait reportée (S/348/2003 du 31 mars 2003). Le Secrétariat annonce par la présente que la réunion aura lieu du 27 au 29 août 2003.
2. Cette réunion vise à encourager les échanges entre les membres du personnel des autorités nationales qui oeuvrent quotidiennement à l'application de la Convention sur les armes chimiques (ci-après dénommée "la Convention"). Il convient que ceux qui s'y rendront soient effectivement responsables des activités concernant spécifiquement l'application de la Convention au niveau national.
3. Compte tenu de ce report, la date limite de soumission des demandes de participation est repoussée au 31 juillet 2003. Les personnes désignées qui ont déjà reçu des lettres d'acceptation du Secrétariat n'ont pas besoin de soumettre de nouveau une demande, mais elles sont invitées à faire savoir au Service d'appui à l'application de la Convention si elles sont ou non en mesure de participer à la réunion aux nouvelles dates.
4. Cette réunion a été organisée dans le dessein de stimuler la coopération avec l'OIAC, conformément au souhait exprimé par les délégations africaines lors de la Quatrième réunion annuelle des autorités nationales, en octobre 2002. On ira ainsi dans le sens d'efforts analogues déployés en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Europe orientale. Il sera proposé aux représentants des autorités nationales un canevas leur permettant de passer en revue et d'examiner des sujets ayant trait concrètement à l'application de la Convention sur les armes chimiques, autour de sept thèmes :



- a) rôle des autorités nationales dans l'application de la Convention sur les armes chimiques dans chacun des États membres représentés à la réunion; structure interne, situation organique, pouvoirs et attributions de ces administrations;
 - b) besoins administratifs à satisfaire pour assurer le bon fonctionnement d'une autorité nationale;
 - c) questions en rapport avec les déclarations;
 - d) mise en œuvre de la législation;
 - e) assistance et protection contre les armes chimiques;
 - f) projets de coopération internationale dans la région;
 - g) projets d'appui à l'application dans la région.
5. Sur le plan pratique, la réunion a aussi pour finalité de faciliter l'échange d'informations préliminaires entre les représentants des autorités nationales intéressées, dont ceux des pays d'Afrique, et de favoriser l'établissement de rapports de travail personnels entre eux. Ces rapports faciliteront le maillage d'un réseau régional servant l'application continue de la Convention sur les armes chimiques, notamment dans des domaines où une action collective se justifierait - suivi des transferts de produits chimiques réglementés, élaboration de lois d'application nationales efficaces, assistance et protection contre les armes chimiques, procédures d'éclaircissements, etc. On attend de tous les participants des exposés sur chacun des sujets suivants :
- a) organisation interne des autorités nationales dont ils relèvent;
 - b) lois d'application en vigueur dans leurs juridictions respectives;
 - c) mécanismes en place pour coordonner l'application de la Convention sur les armes chimiques dans leurs juridictions respectives;
 - d) exposé des problèmes particuliers éventuellement rencontrés en rapport avec les trois points précédents.
6. Dans l'axe des recommandations de la Quatrième réunion annuelle des autorités nationales, on s'efforcera pendant la réunion de Khartoum d'énoncer les besoins et priorités régionales en matière d'assistance technique prolongée aux États parties d'Afrique, dans l'optique de renforcer les capacités dont dépendent tant l'application de la Convention que les utilisations pacifiques de la chimie. On s'emploiera de même à cerner les domaines communs où l'application au niveau national pourrait requérir un appui. Enfin, des moments seront ménagés pour que les représentants des autorités nationales de chaque pays et des fonctionnaires du Secrétariat technique (ci-après dénommé "le Secrétariat") se consultent sur des questions d'application.

7. Le programme provisoire de la réunion figure à l'annexe 1 de la présente note.
8. Le Secrétariat espère pouvoir parrainer la participation de quelques représentants d'autorités nationales. Chaque demande qui lui sera adressée à cet effet devra mentionner si le parrainage conditionne la venue de la personne désignée. Le Secrétariat prendra à sa charge les frais de déplacement, de nourriture et d'assurance médicale de ces participants, lesquels percevront en outre une modique indemnité pour couvrir leurs frais divers. Si le Secrétariat prend des dispositions pour leur hébergement, il en assumera également la charge. Les personnes parrainées qui n'entendraient pas profiter de cette possibilité en informeront le Secrétariat au plus tôt pour éviter des frais d'annulation. Quelle que soit l'option retenue, l'indemnité de subsistance ne sera ni majorée ni minorée. Pour ce qui est du voyage des participants parrainés, le Secrétariat, prenant les arrangements les moins onéreux, achètera les billets et les leur expédiera. Les achats directs de billets ne pourront se faire qu'avec l'autorisation expresse du Secrétariat, et pour autant qu'il en découle une économie supplémentaire. Afin de limiter la dépense au maximum, les participants arriveront à Khartoum au plus tôt le mardi 26 août 2003 pour en repartir au plus tard le dimanche 31 août suivant. Toute modification des dates d'arrivée ou de départ doit être approuvée par le Secrétariat. Le Secrétariat ne remboursera en aucun cas les frais étrangers à la réunion ou occasionnés par des changements non autorisés des dates ou horaires de voyage. Les participants parrainés seront redevables de tous frais dus à des changements dont la responsabilité leur incomberait, annulation comprise, dès lors que le Secrétariat aura acheté les billets. Quant aux participants non parrainés, ils sont invités à prendre eux-mêmes les dispositions voulues pour leur voyage et leur hébergement, étant entendu que le Secrétariat peut au besoin le faire en leur nom à des conditions avantageuses.
9. Avant de se rendre au Soudan, les participants devront obtenir tous les visas nécessaires (y compris les visas de transit).
10. La langue de travail de la réunion sera l'anglais, avec des possibilités d'interprétation en arabe et en français. Lorsqu'elles désigneront leurs représentants, les autorités nationales voudront bien indiquer si elles désirent bénéficier de services d'interprétation dans l'une ou l'autre de ces deux langues. Tous les participants devront bien connaître l'anglais, l'arabe ou le français.
11. Les autorités nationales intéressées sont invitées à remplir le formulaire reproduit à l'annexe 2 à la présente note, en y fournissant toutes les indications voulues pour que le Secrétariat puisse contacter directement les personnes désignées. Les formulaires remplis doivent être renvoyés par la poste à l'adresse suivante : OIAC, Direction de la Division de la coopération internationale et de l'assistance, Johan de Wittlaan 32, 2517 JR La Haye (Pays-Bas). Ils peuvent également l'être par télécopie au (+31-(0)70 306 3535) ou par courriel (ipb@opcw.org). Ils doivent parvenir au Secrétariat **au plus tard le 31 juillet 2003**. Noter que pour être admis les participants devront produire une lettre d'acceptation de l'OIAC au moment de l'inscription sur place.

12. Pour tout renseignement complémentaire, on voudra bien s'adresser à Mme Katerina Minarikova au +31-(0)70 416 3823 ou à Mme Maria Elena Bruno Pousadela au +31-(0)70 416 3825 (Service d'appui à l'application de la Convention, Division de la coopération internationale et de l'assistance).

Annexes (en anglais seulement) :

- Annexe 1 : Provisional programme (Programme provisoire)
- Annexe 2 : Nomination form (Formulaire de désignation)

Annex 1

**FIRST REGIONAL MEETING OF NATIONAL AUTHORITIES OF
STATES PARTIES IN AFRICA
KHARTOUM, THE SUDAN
27 – 29 AUGUST 2003**

PROVISIONAL PROGRAMME

Tuesday

26 August

Arrival of participants

Wednesday

27 August

08:30 Registration

09:00 Opening ceremony

Implementation status of the Chemical Weapons Convention (CWC)

10:00 Overview of the CWC and related obligations

10:45 *Coffee break*

11:00 The role of National Authorities in implementing the CWC

12:45 *Lunch*

14:00 Presentations by National Authorities on the status of the implementation of the CWC in their countries, including areas of concern, interest, or difficulty

15:45 *Coffee break*

16:00 Presentations by National Authorities, continued

16:45 Summary of the day's deliberations

17:00 – 18:00 Bilateral consultations

18:30 *Dinner*

Thursday

28 August

- 09:00 Issues related to declarations under Article VI:
- obligations under the CWC
 - data monitoring and evaluation
 - decisions of the Conference of the States Parties
 - aggregate national data
 - national implementation
 - discussion of experiences
- 10:45 *Coffee break*
- 11:00 Unresolved issues surrounding declarations
- 12:45 *Lunch*
- 14:00 Implementing legislation:
- CWC requirements, legal assistance
 - updates by National Authorities on CWC legislation at the national level
 - discussion of experiences
- 15:45 *Coffee break*
- 16:00 Practical implementation of the CWC relating to import and export controls:
- obligations under the CWC
 - practical implementation
 - data discrepancies
 - discussion of experiences
- 16:45 Summary of the day's deliberations
- 17:00 – 18:00 Bilateral consultations
- 18:30 *Dinner*

Friday

29 August

- 09:00 The possible impact of the First CWC Review Conference
- 09:30 Assistance and protection against chemical weapons (CWs)
- 10:00 International cooperation programmes in the region
- 10:45 *Coffee break*
- 11:00 Implementation support projects in the region
- 11:45 Follow-up actions, next regional meeting
- 12:15 Summary and closing of the whole meeting
- 12:45 *Lunch*
- 14:00 – 18:00 Bilateral consultations
- 18:30 *Social event*

Annex 2

**FIRST REGIONAL MEETING OF NATIONAL AUTHORITIES OF
STATES PARTIES IN AFRICA
KHARTOUM, THE SUDAN
27 – 29 AUGUST 2003**

NOMINATION FORM

Please submit the completed form **by 31 July 2003** to:
The Director, International Cooperation and Assistance Division, OPCW,
Johan de Wittlaan 32, 2517 JR The Hague, the Netherlands
Fax: +31 (0)70 306 3535; e-mail: ipb@opcw.org.

Please use BLOCK LETTERS.

1.	Government body making the nomination		
2.	Family name of nominee		
3.	First name(s)		
4.	Date of birth	Day	Month Year
5.	Citizenship		
6.	Gender*	Male <input type="checkbox"/>	Female <input type="checkbox"/>
7.	Passport number		
8.	Date of issue	Day	Month Year
9.	Expiry date	Day	Month Year
10.	Place of issue		
11.	Function in regard to CWC [†] implementation		
12.	Employer		
13.	Employer's address (Please do not give a post office box number.)	Street	
		Number	Post code
		City	
		Country	
14.	E-mail address		

* Please tick the appropriate box.

† The Chemical Weapons Convention

15.	Telephone numbers, including country and city codes	Home
		Work
		Mobile
16.	Fax numbers, including country and city codes	Home
		Work
17.	Has the nominee previously attended a meeting of this kind? *	Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/>
		If so, when and where?
18.	Is sponsorship a condition of participation? *	Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/>
19.	Into what language, if any, is interpretation required? *	Arabic <input type="checkbox"/> French <input type="checkbox"/>
20.	Dietary requirements *	Vegetarian <input type="checkbox"/> No special requirements <input type="checkbox"/>
21.	Has the National Authority for the CWC been established in your country? *	Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/>
		If so, where has it been established with your government's structure?
22.	What areas of the CWC are of concern or interest to your country?
	
	
	
	
	
	
	
	
	

* Please tick the appropriate box.